

froide, fine, et qui tombe très lentement : « Il ne pleut pas bien fort, il ne fait « que *bruiner*. » (L'Académie et Trévoux.)

Beaucoup de personnes disent abusivement : « Il *brouine*, ou il *brouil-*  
« *lasse*. »

BRUT. Plusieurs bons auteurs ont écrit avec un *e* final *brute* au masculin comme au féminin, surtout dans le sens figuré. On en trouve des exemples dans Massillon, La Bruyère, l'abbé Grozier, et même dans Voltaire, qui en a fait usage au propre.

Que lui reviendrait-il de ces *brutes* ouvrages ? (Voltaire, *De la liberté*.)

Aujourd'hui on serait plus scrupuleux.

Autrefois on disait adjectivement et dans tous les styles : « Cet homme est « une bête *brute*, a les manières *brutes* ; » présentement on ne le dit que dans le style familier.

## C

C, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

CABANON, substantif masculin. Nom que l'on donnait dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, à des cachots très obscurs, dans lesquels on enfermait les vauriens : « Il fut mis aux *cabanons*. » (Le *Dictionnaire de l'Académie*.)

Le peuple dit, par corruption, *galbanon*.

CACHETER, FURETER, FEUILLETER, CHAPELER, etc. Il s'agit d'établir comment on doit prononcer ces mots. D'abord Régnier-Desmarais, Buffier, Restaut, d'Olivet, Dumarsais, etc., s'accordent sur ce point : 1° qu'on ne saurait prononcer deux *e* muets de suite à la fin des mots (voyez page 10, première partie, et aussi p. 511) ; 2° qu'il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un *e* muet, et également à la fin des mots.

Restaut (page 328 de sa *Grammaire*) donne pour règle que *cachette*, du verbe *cacheter* ; *chapelle*, du verbe *chapeler* ; *feuillette*, du verbe *feuilleter*, et tous les autres mots de cette espèce doivent se prononcer en faisant entendre l'*e* pénultième un peu ouvert, comme dans *cachette*, *chapelle*, *feuillette*, etc., noms substantifs ; mais qu'à l'égard des temps où la lettre *t*, ou bien la lettre *l*, n'est pas redoublée, comme dans *je cachetais*, *je chapelais*, etc., l'*e* pénultième reste muet, et ne se fait point sentir.

L'abbé Fromant nous apprend dans son *Supplément à la Grammaire de MM. de Port-Royal*, page 7, que l'Académie, consultée en 1746 au sujet de la prononciation de ces verbes, décida d'une voix unanime qu'il faut prononcer *je furette*, *je cachette*, et les autres verbes de cette espèce, avec l'*e* pénultième un peu ouvert : *je furete*, *je cachète* ; et il ajoute que cette décision est conforme à l'analogie de la langue, c'est-à-dire, conforme aux principes énoncés en tête de cette remarque.

Enfin, l'Académie (dans son *Journal*, recueilli par l'abbé de Choisy en 1696) a été d'avis qu'en général les verbes qui ont un *e* à la pénultième rendent féminin cet *e* de la pénultième, lorsqu'il est suivi d'une syllabe masculine, et par exemple que l'on dit *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler* avec des *e* féminins ; mais que ces *e* deviennent masculins quand la dernière syllabe est féminine, comme dans *je feuillette*, *je chapelle*, et qu'alors il faut que l'on prononce *je cachète*, *je chapèle*, *je nivèle*, etc. « Je ne veux point avoir avec « moi un espion qui furete de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler. »

(Molière, *l'Avare*, acte V, sc. 3.)

— Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, tome I<sup>er</sup>, pages 511 et 512. A. L.

CACOCHYME, adjectif des deux genres, malsain, de mauvaise complexion ; corps *cacochyme*. Il se dit aussi quelquefois des personnes, mais plus pour exprimer la bizarrerie de l'esprit que la mauvaise habitude du corps : « Cet homme est *cacochyme*. » (L'Académie.)

... Un vieillard *cacochyme*,  
Chargé de soixante et dix ans. (Voltaire.)

*Cacochisme* est un barbarisme.

CACOPHONIE, substantif féminin. En grammaire, c'est un vice d'élocution qui consiste en un son désagréable, produit par la rencontre de deux lettres ou de deux syllabes, ou bien encore par la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. (Dumarsais.)

On cite comme exemple de cacophonie ce vers de Voltaire :

*Non, il n'est rien que sa vertu n'honore.* (*Nanine*, acte III, sc. 8.)

— Boileau, voulant se moquer de Chapelain, imite ainsi son style rocailleux :

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,  
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve, etc.

Et M. J. Chénier, dans son épigramme sur le *Guillaume Tell* de Lemierre :

Lemierre, ah ! que ton Tell avant-hier me charma !  
J'aime ton ton pompeux et ta rare harmonie, etc.

Le mot *cacophonie* s'emploie aussi pour indiquer des chants qui ne sont pas d'accord. A. L.

Plusieurs disent à tort *cacaphonie* au lieu de *cacophonie*, le seul mot qui soit conforme à l'étymologie.

CAFÉ, substantif masculin. Beaucoup de personnes écrivent ce mot avec deux *f* ; mais dans le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ceux de Féraud de Richelet, de Trévoux, et dans l'*Encyclopédie* in-folio, il n'est exprimé qu'avec un seul *f* : « Jean Thévenot, auteur d'un Voyage en Asie, apporta, « dit-on, en 1656, le *café* en France. »

CALQUER, DÉCALQUER. On confond quelquefois ces deux expressions, quoiqu'elles diffèrent essentiellement dans leur signification.

*Calquer*, c'est contre-lirec un dessin, en passant une pointe sur les traits

de l'original pour les imprimer sur un papier, sur une toile, etc. La copie ainsi faite se nomme *calque*.

*Décalquer*, c'est reporter les traits du calque sur un autre papier, une autre toile, etc. (L'Académie et le *Dictionnaire des Sciences et des Arts*.)

**CAPRICE.** Ce mot se dit des personnes et des choses : « Les *caprices* du « sort, les *caprices* de l'amour, du hasard. » — « Exposé aux *caprices* de la « fortune. » (Bossuet.)

L'homme a ses passions...

Il a, comme la mer, ses flots et ses *caprices*. (Boileau, *Satire VIII*.)

L'élegie en orna ses douloureux *caprices*. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Rien n'égale en fureur, en monstrueux *caprices*,

Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices. (Boileau, *Satire X*.)

**CARESSER.** Ce mot a de la noblesse et de la beauté dans les acceptions que voici : « Ils ne pourraient, sans frémir d'horreur, voir un homme *caresser* et chérir le meurtrier de son père. » (Fléchier.)

Par des soumissions *caresser* son orgueil. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)

*Caresser* la révolte et flatter l'imposture. (Le même, *Mahomet*, acte I, sc. 1.)

Il *caresse* la main qui cherche à le flatter.

(La Harpe, *Épître au comte de Schowaloff*.)

**CASUEL, ELLE**, adjectif : fortuit et accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas : « Je ne sais si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis, « cela est fort *casuel*. » — « C'est un événement bien *casuel*. » (L'Académie et Trévoux.)

Le peuple de Paris emploie ce mot dans le sens de fragile. Il dit, par exemple, que la porcelaine est belle, mais qu'elle est *casuelle*, au lieu de dire qu'elle est *fragile, cassante*; cette faute est très commune.

**GÉCITÉ**, substantif féminin. État d'une personne aveugle.

La Touche trouvait ce mot barbare; il dit pourtant qu'il serait à souhaiter qu'il fût en usage, parce que *aveuglement* ne se dit point au propre.

Ce souhait est accompli; Buffon ne s'est pas fait scrupule de dire : « La « seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, c'est la *cécité*. »

On lit aussi dans Delille (poème de la *Pitié*, chant I<sup>er</sup>) :

... Plus d'un charmant ouvrage

Était perdu pour moi, mais à ma *cécité*

Ta secourable voix en transmet la beauté.

et dans sa traduction du *Paradis perdu*, livre VII :

J'irai, je charmerai la discorde inhumaine,

Ma triste *cécité*, les cris de mes rivaux.

Le même :

Sévère dans la ferme, human dans la cité,

Il (le chien) soigne le malheur, conduit la *cécité*.

Et l'Académie dit positivement que *cécité* se dit au propre, et que le mot *aveuglement* ne se dit qu'au figuré.

**CHALEURÉUX.** EUSE, adjectif; qui a beaucoup de chaleur naturelle : « Ce vieillard est encore *chaleuréux*. »

On a dit autrefois *chaloureux*, et l'Académie, dans la première édition de son *Dictionnaire*, disait indifféremment *chaleuréux* et *chaloureux*. Dès la seconde édition elle ne laisse plus le choix.

— Ce mot n'est plus guère usité quand il s'applique aux personnes; mais on dit encore figurément, au sens moral, en parlant des choses : *paroles chaleuréuses, style chaleuréux*. (Académie.) A. L.

**CHANGER.** Ce verbe, dans le sens de quitter une chose, s'en défaire pour en prendre une autre à la place, demande la préposition *pour* ou la préposition *contre* : « Il a *changé* sa vaisselle vieille *pour* de la neuve. » — « Il a *changé* ses tableaux *contre* des meubles. »

Mais, dans le sens de convertir, mettre à la place d'une chose une chose d'une autre nature, ce verbe demande la préposition *en* : « Les alchimistes « prétendent pouvoir *changer* toutes sortes de métaux *en or*. » (L'Académie.)

Comment *en* un plomb vit l'or pur s'est-il *changé*? (*Athalie*, acte III, sc. 7.)

On dit aussi au figuré : « La médisance *change* ou convertit les vertus *en vices*. » (L'abbé de Bellegarde.) — « L'intempérance des hommes *change en poisons mortels* les aliments destinés à conserver leur vie. » (*Télémaque*, livre XVII.)

*Changer* le mal en bien, c'est le plaisir d'un Dieu.

(Delille, traduction du *Paradis perdu*, livre I.)

Une condition meilleure

*Change en* des noces ces transports.

(La Fontaine, fable 124, *la Jeune Veuve*.)

Racine n'est donc point correct lorsqu'il dit (dans *Bérénice*, acte I, sc. 3) :

Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice

*Change* le nom de reine au nom d'impératrice.

Il est vrai que l'on dit : « Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain est « *changé au* corps de Notre-Seigneur; » mais comme le fait observer d'Olivet (dans ses *Remarques sur Racine*), cet exemple est une phrase consacrée qui ne fait pas loi pour le langage commun.

— L'Académie, en 1835, cite ce dernier exemple, et semble par conséquent approuver le régime. Remarquons d'ailleurs que l'expression de Racine est parfaitement conforme à la règle qui remplace *en* par *à* lorsqu'il est suivi des articles *le, les* (voyez page 802). Ainsi donc, en répétant le substantif, il était impossible de s'exprimer autrement, et Racine a dû dire *changer au*. M. Dessiaux cite un exemple où Bossuet a été amené à se servir de cette même locution : « Leur félicité fut *changée en* la triste consolation de se faire « des compagnons dans leur misère; et leurs bienheureux exercices *au* misérable emploi de tenter les hommes. » Il faut donc reconnaître que cette tournure est régulière, mais elle est peu usitée, et, pour ainsi dire, on ne l'emploie que par force. A. L.

CHARME. Ce mot, dans le sens d'attraits, d'appas, ne se dit qu'au pluriel : « La vérité a des *charmes* dont un bon cœur a peine à se défendre. » (Massillon.) — « Il est souvent dangereux de connaître les *charmes* de la prospérité, de la faveur ou de l'opulence. »

Hermione à Pyrrhus prodiguait tous ses *charmes*.

(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 1.)

Quelle main en un jour t'a ravi tous tes *charmes*.

(Le même, *Athalie*, acte III, sc. 7.)

Vous plaignez mon exil, il a pour moi des *charmes*.

(Voltaire, *OEdipe*, acte V, sc. 1.)

Comme puissance secrète qui attire, qui produit un effet extraordinaire et surnaturel, ou employé figurément dans le sens de ce qui plaît, de ce qui touche d'une manière sensible, ce mot ne se dit qu'au singulier.

Il enchante ces lieux par un *charme* invincible.

(Voltaire, *la Henriade*.)

« Tout cédaît au *charme* secret de ses entretiens. » (Bossuet.) — « Le *charme* cesse, le bonheur s'envole. » (Massillon.)

Quel *charme* vainqueur du monde

Vers Dieu m'élève aujourd'hui.

(J.-B. Rousseau.)

On ne peut vaincre sa destinée ;

Par un *charme* fatal vous fûtes entraînée. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

*Charme* ne se dit pas des personnes comme des choses. On dit d'une personne qu'elle est l'*amour*, les *délices*, la *gloire* d'une nation, et l'on ne dit pas qu'elle en est le *charme*.

CHASTE. Ménage, Féraud, Gattel sont d'avis que cet adjectif ne se dit plus des personnes, si ce n'est en parlant de Diane, de Joseph, de Suzanne.

J.-B. Rousseau, ajoutent-ils, a dit :

Hâtez-vous, ô *chaste* Lucine !

Jamais plus illustre origine

Ne fut digne de vos faveurs.

(Ode 1, livre II.)

mais on sait que Lucine est la même que Diane.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de ces Grammairiens, l'Académie et les écrivains n'approuvent pas cette observation. Voici quelques exemples à l'appui : *Homme chaste, femme chaste.* (*Le Dictionnaire de l'Académie.*)

« Cette *chaste* épouse du Fils de Dieu (l'Église). » (Pascal.) — « Je l'ai « cru sobre, *chaste*, libéral. » (La Bruyère.) — « Des âmes *chastes*, pudiques. » (Massillon.)

Élevé dans le sein d'une *chaste* héroïne. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Heureux si ses discours craints du *chaste* lecteur. (Boileau, *Art poétique*, ch. II.)

Et il nous semble que l'usage est d'accord avec l'Académie et ces illustres écrivains.

CHATAIN, adjectif des deux genres. On ne se sert de ce mot que pour exprimer cette couleur de cheveux qui est entre le blond et le noir, et qui se rapproche de la teinte de la châtaigne : suivi d'un autre adjectif qui le mo-

difie, le mot *châtain* ne prend point la marque du pluriel, parce qu'alors il est employé comme une sorte de substantif : « Il a les cheveux *châtain* clair, » c'est-à-dire, d'un *châtain* clair. (*Les Dictionnaires* de Trévoux, de Richelet, de l'Académie, et Domergue, dans ses *Exercices orthographiques*, pag. 107.)

— L'Académie, en 1835, ne reconnaît que le masculin de cet adjectif et dit qu'il n'est guère usité que dans ces locutions : *Poils châtain, cheveux châtain*. A. L.

CHAUME. En poésie et même dans la prose soutenue, on dit le *chaume*, un *toit de chaume*, pour une chaumière, ou le réduit, l'humble demeure du pauvre : « Vous qui habitez sous le *chaume*. » (La Bruyère.) — « Que sont « devenus ces toits de *chaume* qu'habitait l'innocence. » (J.-J. Rousseau.)

La justice, fuyant nos coupables climats,

Sous le *chaume* innocent porta ses derniers pas. (Delille.)

Tel le couple admirait son *chaume* accoutumé,

Et son armoire antique, et son âtre enfumé. (Le même.)

Fleur chère à tous les cœurs, elle (la rose) embaume à la fois

Et le *chaume* du pauvre et le lambris des rois. (Le même.)

CHIC. Voyez *Hic*.

CHOISIR. *Choisir entre, choisir parmi* et *choisir de* se disent également, et expriment différentes vues de l'esprit.

*Choisir entre plusieurs* suppose que la chose choisie a plus frappé que les autres :

Quoi ! Roxane, seigneur, qu'Amurat a *choisie*

Entre tant de beautés..... (Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 1.)

Voudront *choisir* peut-être entre ce peuple et moi.

(Corneille, *Nicomède*, acte IV, sc. 3.)

*Choisir parmi plusieurs* suppose une comparaison faite de plusieurs choses : « Ce n'est pas seulement *parmi* les peuples les plus polis qu'il a « *choisi* ses sages. » (Massillon.) — « Romulus *choisit parmi* les peuples « tout ce qu'il y avait de meilleur pour.... » (Bossuet.)

*Choisir de* suppose un examen rigoureux et un choix qui marque une préférence particulière :

Qu'il *choisisse* s'il veut d'Auguste ou de Tibère.

(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

*Choisissez de* César, d'Achille ou d'Alexandre. (Boileau, *Satire V.*)

*Choisis de* leur donner ton sang ou de l'encens.

(Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 11.)

COASSER, CROASSER. Ces deux mots ne doivent pas être employés indifféremment. *Coasser* sert à exprimer le cri que font les grenouilles, et *croasser* celui des corbeaux. Segrais, Lafare, J.-B. Rousseau, Voltaire, Delille, de Fontanes et l'Académie en ont fait usage en ce sens : « Les grenouilles *coassent* et les corbeaux *croassent*. » (L'Académie, Domergue, Boiste, Gattel, Nodier, Noël, Féraud, Laveaux, etc.)

Ils sont comme ces corbeaux,

De qui la troupe affamée,

Toujours de rage animée,  
Croasse autour des tombeaux. (J.-B. Rousseau.)

Et le lierre embrassant ces débris de murailles  
Où croasse l'oiseau, chantre des funérailles. (De Fontanes.)

*Croasse* se dit au figuré : « C'est un méchant poète qui ne fait que *croasser*. » (L'Académie.)

Sitôt que d'Apollon un génie inspiré  
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,  
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent,  
Ses rivaux obscurcis autour de lui croassent. (Boileau, Épître VII.)

Quelques écrivains ont confondu le mot *coasser*, qui se dit des grenouilles, avec le mot *croasser*, qui se dit des corbeaux. La Fontaine a dit, dans sa fable des *Deux Taureaux et la Grenouille* :

Une grenouille soupirait.  
— Qu'avez-vous ? se mit à lui dire  
Quelqu'un du peuple croassant.

Et Voltaire, dans son *Épître à d'Alembert* et dans des *Stances au roi de Prusse*, a également mis *croasser* au lieu de *coasser*.

Vainement de Dijon l'impudent écolier  
Croasse contre lui du fond de son borbier.  
Il eut des ennemis, il les dissipa tous ;  
Et la troupe des miens dans la fange croasse.

Mais cette faute étonne d'autant plus de la part de Voltaire que, dans son *Dictionnaire philosophique*, il s'est servi de *coassement* pour le cri des grenouilles, et dans l'avant-propos de l'*Essai sur les mœurs*, de *croassement* pour le cri des corbeaux.

COLOMBE. Ce mot s'emploie bien au figuré, surtout dans le style de dévotion, pour exprimer de jeunes filles, de jeunes vierges simples et timides. C'est ainsi que Racine a dit, en parlant des demoiselles reçues dans la maison de Saint-Cyr que Louis XIV venait de fonder :

C'est lui qui rassembla ces colombes timides,  
Éparses en cent lieux, sans secours et sans guides. (Prologue d'*Esther*.)  
L'Esprit-Saint, qui de Dieu fait entendre la voix,  
Parle-t-il à ton cœur, a-t-il dicté ton choix ?  
Et l'appelant parmi ses colombes fidèles,  
Pour voler jusqu'à lui l'a-t-il prêté ses ailes ?  
(De Saint-Ange, Épître d'une religieuse à une novice.)

COLONNE. Ce mot se prend au figuré, et se dit des personnes et des choses : « La paix et la justice sont les deux *colonnes* de l'état. » (L'Académie.) — « Nos actions ne seront point écrites sur les *colonnes* immortelles « du temple céleste. » (Massillon.)

Et du plus ferme empire ébranlant les colonnes.  
(Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 2.)

Bientôt l'état privé d'une de ses colonnes,  
Se plaindrait d'un repos qui trahirait le sien. (J.-B. Rousseau, Ode 6, livre III.)

COLOPHANE, substantif féminin. Préparation de térébenthine dont les joueurs d'instruments à cordes de boyaux se servent pour dégraisser les crins de leur archet.

Plusieurs disent *colophone*, et il est ainsi imprimé dans le *Dictionnaire de Trévoux*, qui met aussi *colaphane*.

Il est vrai que, suivant Pline, cette substance résineuse nous a été apportée de *Colophone*, ville d'Ionie; ainsi, selon les règles, on devrait dire *colophone*; mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane*.

On ignore pourquoi *colaphane* est indiqué dans Trévoux; mais si présentement on employait ce mot, il serait bien certainement regardé comme un barbarisme.

COLORER, COLORIER. Le premier de ces deux verbes se dit au propre et au figuré; le second ne se dit qu'au propre.

*Colorer* signifie au propre donner la couleur, de la couleur; et il se dit des couleurs naturelles : « Le soleil colore les fruits, les fleurs, les nuées. « La nature colore les pierreries. » (L'Académie.)

Lorsque Arachné, sur des métiers divers,  
L'aiguille en main, colorait l'univers. (Bernis.)  
... L'Aurore, étincelante et pure,  
Des roses du matin colorait la nature. (Colardeau.)  
Cette noble pudeur colorait son visage. (Racine.)

Au figuré, il signifie donner une apparence trompeuse à quelque chose de mauvais : « Il n'est point de si méchante action qu'un flatteur, qu'un sophiste ne sache colorer. »

L'ingrat, d'un faux respect colorant son injure,  
Se leva par avance. (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 1.)  
Dans leur rébellion, les chefs des janissaires  
Cherchant à colorer leurs desseins sanguinaires.  
(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

Ses refus colorés de frivoles raisons. (Le Franc de Pompignan, *Didon*, acte I, sc. 1.)

*Colorier* est un terme de peinture qui se dit des couleurs artificielles, comme les lumières, les ombres, enfin de l'imitation des couleurs que les objets nous présentent, suivant leur position et le degré de leur éloignement : « Ce peintre colorie mieux qu'il ne dessine. » — « Le Titien coloriait par faitement. » (L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly.)

COMMANDER. Nombre de lexicographes ne disent ce verbe que de personnes, si ce n'est en parlant d'une place forte, d'une éminence, etc. Cependant on dit tous les jours : « L'honneur me commande. » — « Un grand homme commande l'admiration même à ses ennemis. »

Comme roi, comme époux, le devoir me commande  
Que je venge le meurtre, et que je vous défende.  
(Voltaire, *Méropé*, acte III, sc. 6.)

COMMETTRE. Ce mot, ainsi que le dit l'Académie, s'emploie quelque-

fois pour *confier*. C'est un latinisme heureux qui donne au vers de l'élégance, et peut même être employé dans le style noble : « Ce fut à cette garde fidèle « que la reine *commis* ce précieux dépôt. » (Bossuet.) — « Le peuple nouveau que Dieu avait *commis* à la conduite de sainte Thérèse. » (Fléchier.)

Reprenez le pouvoir que vous m'avez *commis*. (Corneille.)

Il est vrai, de David un trésor est resté.

La garde en fut *commise* à ma fidélité. (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 2.)

Je vous rends le dépôt que vous m'avez *commis*. (Le même, acte II, sc. 7.)

C'est à leurs doctes mains, si l'on veut les en croire,  
Que Phébus a *commis* tout le soin de sa gloire. (Boileau, discours au roi.)

La porte dans le chœur à sa garde est *commise*. (Le même, *Le Turin*, ch. IV.)

C'est aux mains de Bourbon que leur sort est *commis*.

(Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

COMPARER. M. Boinvilliers est d'avis que l'on doit dire : « *Comparer* une chose à une autre, » plutôt que : « *Comparer* une chose avec une autre. » Cependant l'Académie, dans son *Dictionnaire*, donne pour exemple de l'emploi de ce mot : « *Comparer* Virgile et Homère, Virgile à Homère, Virgile avec Homère, » ce qui d'abord détruit l'objection de M. Boinvilliers; ensuite, quoique l'Académie n'assigne pas de différence entre ces trois locutions, ce qui paraît insinuer qu'on peut les employer indistinctement, il n'en est pas moins vrai qu'il doit y en avoir : car il n'est pas naturel que l'on fasse usage de deux prépositions différentes pour exprimer le même rapport, et que ce même rapport se trouve aussi exprimé sans l'une ou l'autre de ces prépositions. Essayons de découvrir ces différences.

Quand on compare deux choses, on suppose qu'il y a entre l'une et l'autre des rapports que l'on ne connaît point, et qu'on cherche à découvrir. On me présente deux pièces de toile que je vois pour la première fois, je les compare, et je juge de la ressemblance ou de la différence qu'il y a entre elles; mais, dans COMPARER une chose à une autre, la préposition à marque un rapport entre deux idées dont l'une est supposée applicable à l'autre. Or, voici comment je conçois ce rapport. Après avoir examiné une des deux pièces de toile, et m'être fait une idée de ses qualités, si je veux appliquer cette idée des qualités connues de la première pièce, aux qualités inconnues de la seconde, je dois dire : « Comparons maintenant cette pièce à l'autre. » Dans ces deux cas, on suppose que les pièces ont quelque chose de commun qui est le fondement de la comparaison : par exemple, ce que les deux pièces de toile ont de commun, c'est que l'une et l'autre est un tissu de fil ou de coton. On ne saurait en ce sens comparer l'une à l'autre deux choses qui n'ont rien de commun, on ne compare pas une pièce de toile à une barre de fer. Cependant on peut établir une comparaison entre une pièce de toile et une barre de fer, non pour appliquer à l'une l'idée des qualités de l'autre, d'après une base commune, mais, au contraire, pour établir la différence de leurs qualités, d'après la différence de leur nature; alors je dirai : « Comparer une pièce de toile avec une barre de fer, » et non à une barre de fer.

Les orateurs chrétiens disent tous les jours : « Comparez la vie du juste avec celle du pécheur, et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre misérable; » s'ils disaient : « à celle du pécheur, » ils s'exprimeraient mal. « On compare la vertu avec le vice, » mais on ne compare pas la vertu au vice. *Comparer* à suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. Buffon a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes : « Comparons les œuvres de la nature aux ouvrages de l'homme. » Il y a analogie, il y a un rapport commun de ressemblance entre les œuvres et les ouvrages, et c'est cette analogie, c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. « Que l'on compare la docilité, la soumission du chien avec la fierté et la férocité du tigre; l'un paraît être l'ami de l'homme, et l'autre son ennemi. » Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes : au contraire, ils sont tout à fait opposés. C'est, je crois, d'après ces nuances dans les expressions, que l'on dit : « Il n'y a pas d'église que l'on puisse comparer à Saint-Pierre de Rome, » c'est-à-dire, qui ait avec cette église quelque chose de commun qui puisse servir de base à la comparaison. On ne dirait pas : « Il n'y a point d'église que l'on puisse comparer avec Saint-Pierre de Rome. » C'est par la même raison qu'un homme orgueilleux dit : « Vous osez vous comparer à moi ! » et non pas : « Vous osez vous comparer avec moi ! » c'est-à-dire : « Vous osez supposer qu'il y a entre vous et moi quelque chose de commun qui puisse servir de base à une comparaison. »

Cette distinction faite par M. Laveaux, forte d'excellentes raisons, nous a paru d'autant plus précieuse à mettre sous les yeux de nos lecteurs, que la plupart des écrivains ne l'ont pas faite.

#### COMPLIMENTER, FAIRE COMPLIMENT.

Faire compliment, faire un compliment à, c'est faire une harangue courte et flatteuse. — Complimenter ne se dit guère que des compliments d'apparat, d'un discours respectueux.

Il y a souvent une nuance entre faire compliment à quelqu'un et complimenter quelqu'un. Elle est plus facile à saisir qu'à définir. On complimente les rois dans certaines circonstances, mais on ne leur fait pas un compliment ni des compliments.

COMPLIQUER. Ce mot, dont on fait un fréquent usage, ne se trouve que dans les *Dictionnaires* de Boiste et de Laveaux. Il signifie mêler, réunir ensemble plusieurs choses, de manière à en former un tout dont on distingue difficilement les parties. On dit qu'un avoué s'est plu à compliquer une affaire, pour dire qu'il s'est plu à l'embrouiller, à y mêler des circonstances, des incidents qui empêchent d'en bien suivre le fil.

Il se met aussi avec le pronom personnel : « L'affaire se complique. » (L'Académie, qui reconnaît ce verbe en 1835.)

## COMPRIS, EXCEPTÉ, JOINT, INCLUS.

L'usage veut qu'on écrive : « Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, « y compris, non compris les aumônes extraordinaires. » Et : « Il donne « tous les ans mille écus aux pauvres, les aumônes extraordinaires y com-  
« prises, non comprises. »

« Ils ont tous péri, excepté cinq ou six personnes. » Et : « Ils ont tous  
« péri, cinq ou six personnes exceptées. »

Il est vraisemblable, dit Domergue, que dans ces deux premiers cas l'ad-  
jectif ou le participe passé, placé avant le nom, se rapporte à *ceci*, sous-en-  
tendu : *ceci compris, ceci excepté*, etc.

Mais que, placé après le nom, il en prend le genre et le nombre : « Les  
« aumônes extraordinaires comprises; cinq ou six personnes exceptées. »

L'usage veut qu'on écrive : « Vous trouverez *ci-joint, ci-inclus*, copie de  
« ce que vous me demandez. » Et : « Vous trouverez *ci-jointe, ci-incluse*, la  
« copie que vous me demandez. »

*Joint, inclus*, précédés de *ci*, et placés avant un nom dont le sens est va-  
gue, comme : *copie*, etc., s'accordent avec *ceci*, sous-entendu : *ceci joint*,  
*ceci inclus, copie de ma lettre. Vous trouverez ci-joint, ci-inclus, co-  
pie*, etc. Mais quand l'énonciation est précise, comme : *la copie, ma pro-  
messe*, etc., l'esprit, plus attentif, voit mieux le rapport qui existe entre  
*joint, inclus* et le nom; et l'accord a lieu : « Vous trouverez *ci-jointe* une  
« copie de ma lettre. »

Avec le verbe *être*, le vague de l'énonciation n'empêche plus l'accord  
d'avoir lieu, et l'on écrit : « Copie de ma lettre est *ci-jointe, ci-incluse*. »

En effet, *joint, inclus*, placés après un nom, quel qu'il soit, se rapportant  
nécessairement à ce nom, doivent en adopter les inflexions. (Domergue,  
page 84 de ses *Exercices thographiques*.)

Voyez le mot *Franc*.

— Au sujet des participes, il a déjà été parlé de ces locutions; mais nous  
aurons ici quelques remarques à faire que nous avons omises plus haut,  
page 728. La règle générale pour ces participes placés d'une façon adverbiale,  
c'est qu'ils sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif qu'ils qualifient;  
cela a lieu pour les locutions *attendu, y compris, excepté, passé, supposé, vu*;  
et ce sont alors des espèces de prépositions. Mais pour *ci-inclus, ci-joint*,  
il y a, comme on vient de le voir, une différence signalée par l'Académie.  
Ces mots restent invariables quand le substantif qui suit est employé sans ar-  
ticle, ou bien quand ils commencent la phrase. Mais avant l'article ou un  
équivalent ces participes prennent l'accord : « Vous trouverez *ci-jointe* une  
« copie du traité. » Tel est le principe adopté en dernier lieu par l'Académie,  
mais que tous les Grammairiens n'ont pas reconnu. Ainsi donc on devra  
écrire : « Vous trouverez *ci-incluses* mes deux lettres, » et non pas *ci-inclus*,  
comme cela a été dit page 728. A. L.

COMPTER. Ce verbe s'emploie dans diverses acceptions figurées : « *Compter*  
« ses jours par ses bienfaits. » (Académie.) — « Je *compte* les moments pas-  
« sés loin de toi. » (Même autorité.) Il se prend quelquefois dans le sens  
passif : « Il a cessé de *compter* parmi les vivants. » (Académie.) — *Compter*,  
avoir égard à : « Où il s'agit de l'intérêt et des commodités de tout le public.  
« le particulier est-il *compté*? » (La Bruy.) — « Les services et non les aïeux  
« furent *comptés*. » (Voltaire.)

*Compter à*, au figuré, tenir compte : « Dieu vous *comptera* un soupir et un  
« verre d'eau donné en son nom, plus que, etc. » (Bossuet.) — « Leur rang  
« donne du prix à tout; le peuple leur *compte* tout. » (Massillon.)

*Compter pour*, réputer, estimer : « Les hommes *comptent* presque pour  
« rien toutes les vertus du cœur. » (La Bruy.) — « La fraude, l'artifice, la  
« perfidie, le parjure ne sont *comptés* pour rien. » (Massillon.)

Certes, plus je médite, et moins je me figure  
Que vous m'osiez *compter* pour votre créature.

(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

Voyez au mot *Rien* une remarque sur son emploi avec ce mot. Voyez aussi  
le mot *Espérer*.

CONCOURIR. Ce verbe régit à devant les noms : « Quand la fortune est  
« lasse de nous, elle sait faire *concourir* les plus petits événements à notre  
« ruine. » (Boiste.) — « Dans l'univers physique, le mal *concourt* au bien  
« et rien en effet ne nuit à la nature. » (Buffon.)

*Concourir* régit aussi la préposition *avec* et la préposition *dans* : « Nous  
« avons besoin que Dieu *concoure avec* nous pour produire de bonnes  
« œuvres. » (Saint-Évremond.) — « En faisant *concourir* Dieu *dans* tous les  
« événements particuliers, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il soit auteur du  
« péché. » (Le même.)

En parlant d'une chose que l'on s'efforce d'obtenir, *concourir* régit la pré-  
position *pour* : « Ces deux pièces d'éloquence *concourent pour* le prix. »  
(L'Académie.)

CONFESSER. L'Académie ne le dit que des personnes qui avouent une  
chose qui a rapport à eux. On le dit aussi en parlant des autres.

Non, il le faut *confesser* à sa gloire,  
Son cœur n'enferme point une malice noire.

(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 3.)

Mais tous ils *confessaient* que si jamais les dieux  
Ne mirent sur le trône un roi plus glorieux,  
Jamais père ne fut plus heureux que vous l'êtes.

(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 4.)

CONFIDENT se dit quelquefois des choses inanimées. Les poètes appel-  
lent les bois, les forêts, les déserts, *leurs confidents*, leurs interprètes.

Racine l'applique au mot *geste* et l'emploie adjectivement :

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance  
D'un geste *confident* de notre intelligence. (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)